

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Yann SOULABAIL), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-35

CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE AUX GREVES : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION RELATIVE AU DROIT DE PLACE

Rapporteur : Madame Malorie MEHEUST, Adjointe au Développement économique et à l'Administration Générale

La Ville de Langueux, désireuse de relancer le projet d'un marché hebdomadaire, malgré le fait que la tentative de 2010 ne soit pas devenue pérenne, a saisi l'opportunité représentée par la sollicitation d'une revendeuse de fruits et légumes qui souhaitait s'installer sur la commune avec deux autres commerçants (fromager et poissonnier).

Après une première rencontre portant sur le projet des commerçants et leurs attentes, l'entrée du parking de Boutdeville aux Grèves a été proposée, suite à la validation des points techniques par les Services.

Un avis favorable de la Municipalité du 29 mars 2024 a été émis sur ce projet de marché qui devrait débiter le jeudi 25 avril.

Préalablement à la mise en place de ce marché hebdomadaire, il est nécessaire de régler la tarification du droit de place, non prévue à la délibération générale des tarifs municipaux prise le 19 décembre 2023.

Ainsi, au regard des tarifs pratiqués dans les communes voisines, il est proposé de mettre en place la tarification suivante :

- ⇒ Droit de place : 1€ / ml / jour
- ⇒ Electricité : 2€ / jour

Il est également proposé d'octroyer une gratuité d'occupation, à titre expérimental, les deux premiers mois. Au-delà, la tarification proposée ci-dessus sera facturée trimestriellement sur émission d'un titre du Trésor public.

Cette tarification pourra s'appliquer à tout autre projet de marché sur le territoire communal relevant du domaine public communal.

L'occupation du domaine public sera formalisée par la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public définissant les règles d'occupation.

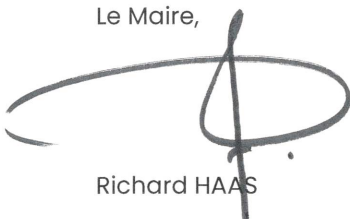
Aussi, je vous propose :

- ⇒ D'approuver cette nouvelle tarification relative à l'occupation du domaine public dans le cadre d'un marché et de la mettre en application dès à présent.
Cette tarification prévoyant une gratuité de deux mois pour les nouveaux occupants ;
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Françoise HURSON et son pouvoir Valérie TRAISSAC, Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT et son pouvoir Amandine ANDRE, Yann HAMON, Laurence LEVEE).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 24 avril 2024

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST